



Comité Technique Etablissement

Le 19 décembre 2017

Présidé par Mme Christine AVELIN (Directrice Générale)

L'alliance CFTC - CGC était représentée par Catherine ERNOULT-TOMASSO

Projet de réorganisation de l'Agence Comptable (AC) et du Services des Ressources Humaines (SRH)

Une présentation a été faite par Monsieur CHAZEAU, Agent comptable de l'établissement. Monsieur CHAZEAU a exposé tous les arguments qui motivent cette nouvelle réorganisation de l'AC, la principale motivation est la diminution du nombre d'agents avec des départ successifs, donc il n'a fait que gérer la pénurie. Malgré cela, il a pris le temps avec son fondé de pouvoir de recevoir les agents individuellement. Le seul bémol est que l'organigramme définitif n'a pas été présenté aux agents de l'AC.

En ce qui concerne les ressources humaines, Sophie André a présenté la nouvelle organisation, malheureusement, les consultations n'ont pas été faites de la même manière. Des agents sont mis devant le fait accompli, déménagement, nouvelles missions, voire mises au placard. Le plus grave est que certains se voient confier des missions qui ne correspondent plus à la cotation de leur poste. La Directrice générale nous assure du maintien de la rémunération jusqu'au prochain changement de poste et il y aura des formations pour les nouvelles missions.

Le projet de réorganisation n'ayant pas fait l'objet d'un vote séparé sur les deux services concernés, l'alliance CFTC MAE/EFA CGC a voté contre. Le vote contre a été unanime.

Pour l'alliance CFTC MAE/EFA CGC, les personnels doivent être associés en amont et pleinement informés lors des réorganisations de services. Personne ne doit être laissé sur le bord du chemin. Les agents amenés à changer de poste doivent bénéficier de formations appropriées.

Informations sur les notes de service 2017 concernant les régimes indemnitaires

La note de service relative aux agents du statut unifié (SU) a été signée tardivement. La mise en place du RIFSEEP pour ces personnels est en cours de discussion entre les établissements concernés.

Il n'y a pas eu de remarques particulières sur les autres régimes indemnitaires.

L'alliance CFTC MAE/EFA CGC agit pour l'équité entre les agents, quel que soit leur statut, et pour l'harmonisation des régimes indemnitaires.

Questionnaire vie au travail

L'enquête sera envoyée courant février 2018. Comme en 2012, l'analyse des résultats sera effectuée par un prestataire extérieur, afin de garantir la confidentialité. Les membres de la commission stress pourront rencontrer le prestataire.

Pour l'alliance CFTC MAE/EFA CGC la qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux constituent des priorités. L'enquête en cours devra se traduire par des mesures concrètes.

Télétravail

La continuité au 1^{er} janvier 2018 est assurée pour les télétravailleurs, malheureusement aucune décision n'a été transmise aux agents concernés. Étant donné que l'expérimentation s'est terminée au 31 décembre 2017, des agents ne savent pas s'ils peuvent continuer de faire du télétravail. Un groupe de travail est prévu en février.

L'alliance CFTC MAE/EFA CGC a œuvré pour l'ouverture du droit au télétravail. Elle demande que les agents qui le souhaitent puissent continuer à bénéficier de cette forme d'organisation du travail.

Commission formation

Il a été fourni aux membres du CTE le compte rendu de la commission, mais sans le document « politique de formation 2018-2020 ». Ce document sera fourni lors de la prochaine réunion. Les entretiens professionnels étant effectués tardivement, les besoins de formations et demandes des agents ne sont pas tous pris en compte. Un agent peut faire une demande de formation directement après discussion avec sa hiérarchie.

Jours de fermeture en 2018

Aucune décision n'est en prise. Les différents établissements du site sont en discussion.

Votre représentante pour la CFTC et la CGC : Catherine ERNOULT-TOMASSO, 01 73 30 31 18
(catherine.tomasso@franceagrimer.fr)